S.E.P.A.N.S.O
Pyrénées -Atlantiques
Association départementale agréée au titre de la protection de l'environnement
Affiliée à la Fédération régionale SEPANSO Aquitaine (reconnue d'utilité publique
Maison de la Nature et de l'environnement- Allée du comte de Buffon, Domaine de Sers – 64000 PAU
Une force pour la nature

Pau, le 30 Septembre 2026

Objet : Consultation Publique – Demande d'enregistrement d'extension ICPE – SAS METHAGEST (Pardies-Piétat)

Monsieur le Préfet,

Notre association SEPANSO 64, œuvre pour la défense de l'environnement, de la biodiversité, de la santé publique et ici plus précisément de la plaine du Gave de Pau et de ses habitants, nous formulons à ce titre une opposition ferme et motivée concernant le projet d'augmentation de la capacité de l'unité de méthanisation de la SAS METHAGEST, située au 11 rue Capdebat à Pardies-Piétat.

L'historique d'exploitation de cette usine démontre d'ores et déjà une incapacité à maîtriser les risques environnementaux et logistiques à l'échelle locale. Autoriser une extension de capacité aggravera de manière irréversible une situation déjà critique sur les points suivants :

1. **Pollution avérée du cours d'eau "Le Luz"** et alertes écologiques : C:\Users\User\Downloads\7YsaxN3Pzb5Xl9OZ8mGB1CMYwDuSkABS (1).pdf

Nous vous rappelons que l'exploitation actuelle a déjà provoqué de graves alertes environnementales. Suite à des signalements officiels (notamment par la mairie de Baliros), une inspection conjointe de la DDPP 64 et de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) a dû être diligentée le 7 octobre 2024 en raison de la présence anormale de mousses polluantes dans le cours d'eau Le Luz. Le Luz traverse plusieurs communes et abrite un écosystème fragile. Augmenter le tonnage d'intrants et, par conséquent, les volumes de digestats et de jus d'ensilage à manipuler, présente un risque de pollution majeure et récurrente par ruissellement ou infiltration que le milieu naturel ne peut plus supporter.

2. **Non-respect des engagements logistiques et saturation routière à Saint-Abit** :

Sur le plan des transports, nous constatons un écart inacceptable avec les engagements initiaux. La rue du Gave, située sur la commune limitrophe de Saint-Abit, est désormais quotidiennement empruntée par les poids lourds et engins agricoles desservant l'unité. Ce parcours ne figurait pas dans le plan de circulation d'origine. Le passage répété de ces véhicules industriels engendre de lourdes nuisances sonores, des vibrations inquiétantes pour le bâti et d'évidents problèmes de sécurité sur un axe secondaire absolument inadapté. Une augmentation de capacité va saturer définitivement ce réseau routier et accentuer le danger pour les riverains. De plus qui va devoir supporter les couts d'entretien des chaussées défoncées par ces tracteurs hors norme et les réparations des maisons ébranlées ? l'État et sa politique énergétique ont-ils prévu des indemnisations ou bien les exploitants des Methaniseurs ?

3. **Nuisances olfactives et dépréciation du territoire** :

Malgré les promesses initiales d'absence d'odeurs, nos adhérents et les riverains subissent régulièrement des nuisances olfactives lors des phases de transport et de déchargement des matières organiques. L'augmentation des stocks de matières premières à l'air libre et des volumes de digestat va amplifier ces émanations, nuisant gravement à la santé publique et à la qualité de vie dans la vallée.

4- Menaces sur la souveraineté alimentaire

Les sécheresses appauvrissent les herbages pour les animaux et cette année 2026 (qui en préfigure d'autres) les éleveurs ont besoin de fourrage dès mi -aout et septembre, alors que les récoltes fourragères ont souffert des canicules précoces. Or ils ne trouvent plus les fanes de Maïs que les agriculteurs habituellement leur vendaient pour compléter les fourrages ...les fanes sont toutes raflées par les méthaniseurs (le cas d'autres éleveurs béarnais nous est signalé autour de Lacq): comment alors va t on répondre aux besoins vitaux de souveraineté alimentaire ?

Doit-on alimenter les animaux et les humains ou gaver les méthaniseurs avec ces précieuses fanes de Maïs ?

NB: La Sepanso est actuellement saisie par plusieurs agriculteurs victimes de cette erreur politique visant à alimenter des méthaniseurs plutôt que des élevages, ce qui suppose ici de ne pas aggraver le phénomène mal anticipé sur Pardies-Piétat, et donc ne pas autoriser des extensions et des augmentations de matières agricoles.

5- Pratiques d'épandages illégaux et risque de santé publique sur stade sportif... et partout ailleurs

L'épandage illégal (hors zone d'épandage) le dimanche 20 septembre 2026 par l'équipe de Methagest à la demande du Maire* sur le terrain de Football du village de Pardies Pietat "pour éviter une invasion de caravanes" , ce qui peut être lourd de conséquences pour la santé. D'une part pour les cours d'eau avoisinants ainsi pollués et d'autre part pour la santé des utilisateurs du terrain dont particulièrement les enfants. Ces digestats sont constitués de lisiers ou fumiers d'élevages (matières fécales non bio donc chargés en pesticides, engrais et antibiotiques), de diverses plantations agricoles fermentées dont beaucoup de maïs, elles aussi traitées aux pesticides et d'autres déchets : une telle pratique, rappelons-le, tout à fait illégale, en dit long sur l'inconséquence des acteurs agrées ICPE, dans ce village.

Ils se servent de matériaux toxiques et dangereux comme au Far West, sans demander ni sans réfléchir aux dangers alors qu'il s'agit ici d'une ICPE !

Nous posons la question de la responsabilité d'avoir délivré à la Société Méthagest l'autorisation d'exploiter une ICPE sans s'assurer de la maturité et de la capacité de ses gestionnaires à en conduire l'exploitation dans des conditions de sécurité pour le village.

Sur ce sujet de la sécurité, et en complément, nous avons découvert que le méthaniseur a été menacé d'un incendie durant l'été et que l'exploitant a pu le maitriser avec ses citernes dans l'attente de l'arrivée des pompiers... car par chance le vent n'avait pas tourné ! Que se serait-il passé si le vent avait tourné, une explosion gigantesque et meurtrière ? Cette question a été posée en Conseil municipal du 31 Aout 2026 par l'un des conseillers municipaux, la Sepanso était dans le public.

En conclusion, notre association demande le rejet pur et simple de cette demande d'enregistrement d'extension. L'exploitant doit d'abord prouver sa capacité à respecter le milieu aquatique du Luz, à confiner ses odeurs, à contenir ses flux de transport sur les axes initialement prévus, à cesser des pratiques d'épandage dangereuses et illégales, à partager la ressource agricole avec ses collègues éleveurs, avant d'envisager le moindre accroissement d'activité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos très respectueuses salutations,.



Pour le bureau de l'association,
Marianne Ducamp, Vice-présidente SEPANSO 64

ANNEXES :

La dégradation des routes par les transports des intrants/sortants des méthaniseurs:

https://www.ladepeche.fr/2026/08/09/cest-un-bon-projet-mais-au-mauvais-endroit-lextension-du-methaniseur-methagri-32-ravive-les-inquietudes-dans-ce-petit-village-gersois-13500309.php

https://demainlevexin.fr/index.php/actualites/routes-degradees-des-maires-pointent-la-responsabilite-des-methaniseurs

Accidentologie très forte à l'échelle de l'hexagone/ Accidents en Béarn:

https://www.larepubliquedespyrenees.fr/pyrenees-atlantiques/coarraze/coarraze-une-citerne-de-digestat-de-methanisation-se-renverse-sur-la-chaussee-22926384.php

https://www.sudouest.fr/pyrenees-atlantiques/asson/bearn-une-grue-tombe-en-plein-coeur-d-un-site-de-methanisation-a-asson-28217093.php?

Dernier accident répertorié sur base ARIA: Rejet massif de biogaz

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/66014/

De multiples articles de presse relatent les nombreux déversements de lisiers ou de digesrtat dans les cours d'eau comme à Chateaulin:

https://france3-regions.franceinfo.fr/bretagne/finistere/quimper/justice-accident-du-methaniseur-de-chateaulin-en-2020-150-000-euros-d-amende-requis-2847929.html

Photos du terrain de foot couvert de digestats disponibles sur demande, message du maire sur face book (groupe des Pipotins de Nay, remerciant Methagest ci-dessous et prouvant le fait

